

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05
✉ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

PRESENTS : DORMOY David, FILIATRE Daniel, GRANDJEAN Evelyne, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaïne, FOURNOT Philippe, MINARY Guy.

SECRETAIRE DE SEANCE : FILIATRE Daniel

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une DIA supplémentaire au point n° 4 : accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Carine SCOARNEC.

1- Recensement de la Population

Le recensement des habitants de Courlans a lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a nommé deux coordonnateurs communaux et deux agents recenseurs. La rémunération est fixée à 1000 € brut par agent recenseur + 500 € forfaitaire pour les frais divers. Les coordonnateurs percevront : 500 € pour le coordonnateur principal et 100 € pour le coordonnateur suppléant. Vote à l'unanimité.

2- SICOPAL : nouvelles adhésions

Par délibération en date du 20 décembre 2023, le conseil syndical du SICOPAL a accepté l'adhésion de :

SIVOS du Revermont - SIVOS de Pont de Poitte - Commune nouvelle La Chailleuse
Le Conseil Municipal, membre du SICOPAL, doit émettre un avis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au SICOPAL des collectivités mentionnées ci-dessus.

3- SIDEC : proposition d'adhésion au « groupement d'achat énergies

Afin de permettre à l'ensemble des collectivités de la Région Bourgogne Franche Comté de bénéficier de tarifs avantageux, les 8 syndicats départementaux d'énergies de Bourgogne Franche Comté ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, autorise l'adhésion de COURLANS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services.

4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Immeuble cadastré AD n° 48 : 997 Avenue de Chalon
Terrain cadastré AC n° 144 : allée des Erables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

5- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture en partenariat avec ENEDIS concernant la prévention des risques de chute d'arbres sur les lignes électriques. Une communication sera faite sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie concernant le champ d'étude d'un potentiel retrait de poste, soit la fermeture d'une classe puis donne lecture de son courrier envoyé à l'inspection académique demandant le maintien de la 5^{ème} classe.

Un rendez-vous est programmé avec le Souvenir Français et l'ANACR du Jura pour la préparation du 80ème anniversaire de la Libération.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du rendez-vous qu'il a eu avec le CAUE et des élus au sujet de la revitalisation d'un centre bourg.

FINANCES : 1^{ère} ébauche du compte administratif

Travaux voirie Rue des Jonquilles : à suivre

SCOLAIRE : un voyage est prévu le 28 mai 2024 à l'Assemblée nationale. Le Conseil municipal des enfants et les CM2 s'y rendront.

Une visite du SDIS sera programmée très prochainement.

Lotissement OPH : problème incivisme : scooters

ANIMATION : samedi 9 mars 2024 à 15H sur le parking de la Mairie, exposition de véhicules anciens

AFFAIRE LAPRAY : en cours

Le secrétaire de séance,
Daniel FILIATRE

Le Maire,
Alain PATTINGRE

